

Des entreprises qui collectionnent...

Laurier Lacroix

Number 25, Spring 1991

Des trésors de musées

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7842ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lacroix, L. (1991). Des entreprises qui collectionnent.... *Cap-aux-Diamants*, (25), 60–62.



Des entreprises qui collectionnent...

par Laurier Lacroix*

L'ENGAGEMENT DU MILIEU DES AFFAIRES DANS LE DOMAINE des arts ne constitue pas une nouveauté au Québec, même si depuis une dizaine d'années, il a pris une forme nouvelle très répandue aujourd'hui, soit l'investissement dans une collection.

Par le passé, le Québec a connu divers exemples d'entreprises qui investissaient leurs bénéfices dans les arts. Ainsi, F. Cleveland Morgan (1881-1962), l'un des propriétaires du célèbre magasin à rayons Henry Morgan and Company, a consacré près de cinquante ans de sa vie à façonner le Musée des beaux-arts de Montréal. Morgan était un collectionneur-né et, au lieu d'accumuler ses acquisitions chez lui, il préférait les offrir et les exposer à l'Art Association of Montreal où il occupait le poste de «curator» de la collection d'arts décoratifs.

La similitude entre la démarche de Cleveland Morgan et les actuelles collections d'entreprises tient au fait que dans les deux cas, on note la présence d'une personne enthousiaste de la valeur de cette activité. Cette personne doit être assez près des centres décisionnels pour les convaincre du bien fondé de cet investissement.

Même si Morgan trouve encore des émules aujourd'hui, comme en témoigne la collection du Centre canadien d'architecture, les investisseurs tendent généralement à constituer des collections étroitement associées à leur entreprise.

Art moderne et contemporain

Ainsi, un nouveau type de collections, principalement consacrées à l'art moderne et contemporain, est apparu au cours des années 1970 et

Paul Béliveau. «Itinéraire, voyage à faire seul (3^e partie)», acrylique sur papier, 1983. (Collection Air Canada).

1980. Cette caractéristique distingue, entre autres, ces nouveaux collectionneurs de leurs devanciers. Jusque-là, l'intérêt du public orientait le choix des collections vers des œuvres anciennes ou étrangères, ou vers des objets directement associés à l'institution, comme la collection de Bell Telephone. Aujourd'hui, les corporations acquièrent des ensembles à leur image: dynamique et progressive. Pour les artistes contemporains et le marché de l'art, ce virage, soit la présence de ces collectionneurs au service de leur image publique, représente une retombée économique importante avec laquelle, ils ont maintenant appris à composer.

Mécénat et philanthropie

Investir dans une collection fait désormais partie de l'image de toute bonne entreprise. La collection, tout comme l'association à des activités philanthropiques ou à des événements susceptibles de se traduire en retombées publicitaires, sert à personnaliser l'établissement et à lui assurer une présence qui contribue aussi à la diffusion des arts visuels. Une faible partie des budgets des entreprises sert à l'amélioration des collections mais, comme pour tout autre placement, les investisseurs en escomptent des retombées maximales.

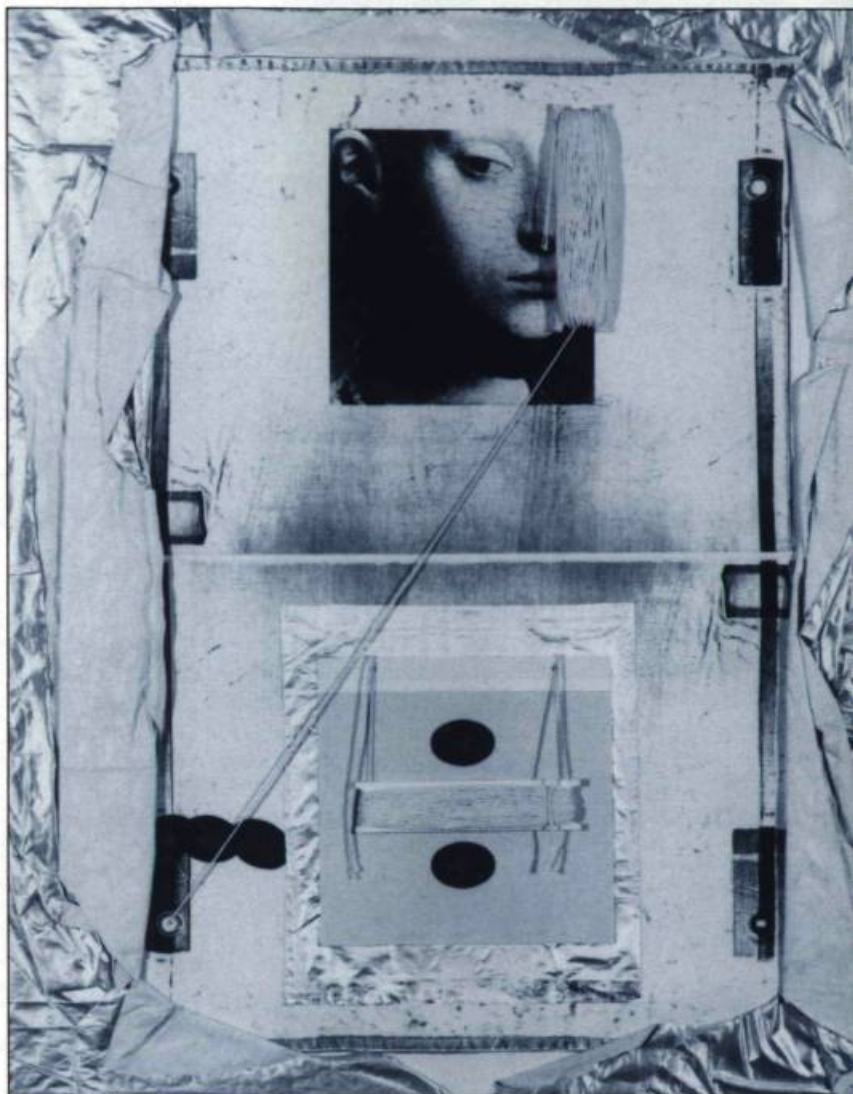
«Chefs-d'œuvre» et estampes

Outre l'intérêt d'un membre influent de l'entreprise et le désir de diversifier l'éventail de visibilité de l'institution susceptible de développer une image à l'égal de ses ambitions territoriales – régionale, nationale ou internationale –, plusieurs raisons motivent l'investissement dans une collection. La plus courante vise à offrir un environnement personnalisé et un cadre de travail stimulant aux employés. Le plus souvent, les œuvres sont réparties selon un plan d'accrochage qui obéit à un savant rapport entre la valeur monétaire et symbolique de la pièce et le statut des employés. Les «chefs-d'œuvre» agrémentent la salle du conseil d'administration et les bureaux de la direction, les estampes à grand tirage ornent les bureaux des secrétaires.

Si la fonction décorative guide les choix de départ de la plus grande partie des œuvres, peut-on vraiment parler de collections? L'unité se dégage du fait qu'elles sont groupées sous un même toit, autour de la thématique de l'art contemporain et qu'elles sont accessibles, surtout aux employés.

Certains ensembles peuvent s'apparenter à une véritable collection. Dans ce cas, les acquisitions se font selon des critères qui lui donnent un visage particulier et une identité. Plusieurs des qualités recherchées habituellement pour lui mériter le titre de collection sont toutefois

absentes et leur traitement se compare difficilement à celui des institutions muséales. Rarement les pièces sont cataloguées, tout au plus retrouve-t-on un inventaire qui en précise la localisation avec une fiche technique incomplète. Généralement, aucun dossier ne documente son achat et son cheminement. Ces collections ne disposent presque jamais de réserves adéquates et la saturation des murs marque la fin des acqui-



Irène Whittome. «La dame aux castors», techniques mixtes sur papier, 1973. Collection Lavalin. (Photographie: Daniel Rousset).

sitions. L'action de l'entreprise pourra cependant se prolonger par des ventes et des échanges qui donnent une certaine vitalité à la collection.

Les conditions de conservation sont celles d'un espace de travail. Comme les autres pièces d'art public intégrées à l'architecture, ces œuvres disputent leur espace aux plantes, aux coloris et au mobilier choisis par les décorateurs qui cherchent aussi à laisser leur marque. Les dégâts causés par des manutentions peu sécuritaires, les excès des «parties» de bureaux, et les conditions environnementales incontrôlées – princi-



Monique Charbonneau.
«L'oiseleur», gravure
sur bois, 1969.
(Collection Lavalin).

palement la lumière – entraînent une détérioration prématurée des pièces.

Ces collections, répétons-le, encouragent surtout l'art contemporain, mais les artistes privilégiés pratiquent généralement une forme d'art bi-dimensionnelle et s'adonnent de préférence à



Depuis plusieurs années, Loto-Québec prête aux musées régionaux des œuvres de sa collection québécoise. Ce programme a permis au Centre culturel de Drummondville d'organiser en août 1988 une exposition d'œuvres d'artistes québécois. (Photographie: Lauzon/Comimage; Archives de Loto-Québec).

la peinture et à l'estampe. Les photographes n'ont pas encore la cote et les sculpteurs, qui empiètent sur un espace si cher au mètre carré, sont considérés comme anathèmes. Inutile de dire que les formes d'art plus actuelles, utilisant la technologie moderne, n'ont pas encore trouvé preneur dans ces collections.

Différents modes d'acquisition

Même si elles naissent et se développent sous l'impulsion d'un ange gardien, les modes d'acquisition des collections d'entreprises varient grandement. Tantôt il s'agira d'un démocratique comité d'employés et, parfois, ce sera le dictatorial consultant ou expert qui imposera des œuvres dont personne ne veut. Son autorité et son pouvoir de persuasion sauront convaincre les récalcitrants. Parfois encore, ce sont des situations mixtes qui allient la consultation externe avec une prise de décision impliquant des représentants des employés.

En 1989, un regroupement des collections d'entreprises a vu le jour au Québec. Il réunit présentement plus d'une cinquantaine de sociétés, commerces, bureaux.

Ses membres proviennent de milieux très divers ce qui traduit bien l'intérêt des entreprises pour les collections: compagnies de transport et d'assurance, usines, banques et maisons de courtage, chaînes d'alimentation, fabricants d'énergie et de produits pharmaceutiques, bureaux de notaires, d'avocats et de comptables, salons funéraires, brasseries et distilleries, firmes d'ingénierie aussi bien locales, nationales que multinationales.

La situation économique difficile que l'on traverse amènera certainement plusieurs de ces institutions à repenser leurs investissements dans une collection. Il est à souhaiter que cette pause soit l'occasion de revoir le sens et l'utilisation de ces œuvres. Il faut aussi les convaincre de la nécessité du travail de documentation tout comme de celui d'animation, pour que les employés et la firme connaissent mieux leur environnement artistique. Serait-il utopique de penser que les sommes utilisées pourraient être mises au profit de la collectivité et que les entreprises travaillent plus étroitement avec les institutions publiques à des programmes de collection, de conservation et de mise en valeur de l'art contemporain? ♦

* Professeur, Université du Québec à Montréal